

**DECISION DU PRESIDENT N° 2024-236****ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°2024-016 FOURNITURE ET LIVRAISON DE MOBILIER POUR LA SALLE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Le Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10 et L.5216-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et suivants,

Vu la délibération n°2020-4-02 du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé à la publication le 22 décembre 2023 au Journal d'Annonces Légales Ouest-France et sur le profil acheteur marchés sécurisés avec une date limite de remise des offres au 24 janvier 2024,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2024,

Vu le rapport d'analyse des offres,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte ;

Article 2 : d'attribuer et de signer le marché n°2024-016 « Fourniture et livraison de mobilier pour la salle du Conseil communautaire » avec la société VENDEE BUREAU AMENAGEMENT - ADESK pour un montant de 86 048,30 € HT ;

Article 3 : de préciser que la présente décision sera transmise pour information au Conseil communautaire

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 03 MAI 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 03 MAI 2024

Givrand,
Le Président,
Signé électroniquement par
François Blanchet
Date de signature : 02/05/2024
Qualité : Président du Pays de Saint
Gilles Agglomération



François BLANCHET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.